



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 2 mars 2020 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Ginette Pinard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4 :	Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5 :	Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette
Directeur de la sécurité incendie et civile : Monsieur Alain Roy

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 18 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS:

068-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT les ajouts demandés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 mars 2020 **Annexe 3.1**

3.2 Programme d'aide financière à l'achat de couches lavables – Renouvellement 2020

3.3 Enfants pratiquant un sport ailleurs que sur le territoire – Aide financière – Renouvellement


4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Stratégie jeunesse – Vision de la Ville de Danville – Adoption **Annexe 4.1**



No de résolution
ou annotation

	<p>5.0 <u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u> 5.1 Mandat de réforme de la charte comptable et états financiers 5.2 Mandat de négociation pour le poste de Coordinatrice aux finances</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p>6.0 <u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u> 6.1 Demande de réduction de vitesse – Route 249 - Demande d'opinion Sûreté du Québec 6.2 Demande de réduction de vitesse – Route 249 - Demande d'intervention du MTQ</p> <p>7.0 <u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u> 7.1 Rapport des permis émis pour le mois de février 2020 Annexe 7.1 7.2 Lot 4 835 602 – Droit de préférence – Renonciation Annexe 7.2</p> <p>8.0 <u>SERVICE INCENDIE</u> 8.1 Rapport incendie – Année 8 – Approbation Annexe 8.1</p> <p>9.0 <u>DEMANDES DIVERSES</u> 9.1 Blocus ferroviaire – Position de la Ville de Danville</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p>10.0 <u>CORRESPONDANCE</u> 10.1 Ministère de la Famille – Aide financière – Service de garde – Semaine de relâche Annexe 10.1 10.2 Association pulmonaire – Herbe à poux – Mobilisation Annexe 10.2 10.3 MTQ – Investissements routiers 2020-2022 – Dépôt Annexe 10.3 10.4 Sollicitation illégale – Information et prévention Annexe 10.4 10.5 Sécurité civile – Coronavirus (COVID -19) - Information Annexe 10.5 10.6 UMQ et Hydro-Québec Emprises de lignes de transport d'électricité Annexe 10.6 10.7 Formation aux gestionnaires d'entreprise Annexe 10.7 10.8 MRC des Sources - Résumé de la séance du 26 février 2020 Annexe 10.8</p> <p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u> 11.1 Rapport de madame Ginette Pinard Annexe 11.1 11.2 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche Annexe 11.2 11.3 Rapport de monsieur Simon Chênevert Annexe 11.3 11.4 Rapport de monsieur Daniel Pitre Annexe 11.4 11.5 Rapport de Michel Plourde Annexe 11.5 11.6 Rapport de madame Nathalie Boissé Annexe 11.6 11.7 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne Annexe 11.7</p> <p>12.0 <u>VARIA</u></p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u> 13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 16 mars 2020 à 19 heures 13.2 OTJ – Semaine de relâche – 2 au 6 mars 2020 13.3 Rencontre des locataires du Centre Mgr Thibault – 7 mars 2020 à 9 hres 13.4 STC des Sources – Sortie à Victoriaville – 7 mars 2020 - Réservations avant le 6 mars 14 hres 13.5 Soirée danvilloise de la femme – Hall de Shipton – 13 mars 2020 à 18h30 13.6 Corporation de développement de l'Étang Burbank – AGA - 14 mars 2019 - Vallée des Nuages 13.7 Symposium des Arts de Danville – AGA – 18 mars 2020 à 19 hres – Hall de Shipton 13.8 Souper de NANA – Centre Mgr Thibault – 29 mars 2020</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u></p> <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></p> <p>Aucun procès-verbal n'est approuvé.</p>
	<p>3.0 <u>ADMINISTRATION FINANCE</u></p>
069-2020	<p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 mars 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Simon Chênevert,</p>

 No de résolution ou annotation	<p>IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 23 917.28 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
070-2020	<p>3.2 Programme d'aide financière à l'achat de couches lavables – Renouvellement 2020</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2017, le Conseil de ville adoptait la résolution no. 229-2017 visant la mise en place d'un programme de subvention pour l'achat de couches lavables;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le programme initialement mis en place prévoyait 10 subventions de 100\$ pour l'année 2017 et qu'un renouvellement du programme devait être approuvé par le Conseil de ville tous les ans par voie de résolution;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de reconduire ce programme pour l'année 2020 suivant les mêmes modalités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RENOUVELER le programme d'aide financière pour l'achat de couche lavable selon les termes et modalités de la résolution 229-2017 pour un maximum de 10 subventions de 100\$ pour l'année 2020.</p> <p>DE PAYER les sommes versées en respect dudit programme par le biais d'une affectation en provenance de la réserve du fonds de collectes sélectives de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
071-2020	<p>3.3 Enfants pratiquant un sport ailleurs que sur le territoire – Aide financière - Renouvellement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2015, le Conseil de ville de Danville adoptait la résolution 426-2015 mettant en place une aide financière d'un maximum de 80 \$ par enfant de moins de 18 ans pour contribuer à l'inscription des enfants vivant sur le territoire de la Ville de Danville à des activités de sports et de loisir dispensé par un OSBL qui ne sont pas offerts sur le territoire de la Ville de Danville ou sur le territoire de la MRC des Sources ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a étendu cette aide financière d'un maximum de 80 \$ aux enfants suivant des cours d'art et de musique dispensés par un OSBL données par des organismes sans but lucratif qui ne sont pas offerts sur le territoire de la Ville de Danville ou sur le territoire de la MRC des Sources par l'adoption de la résolution 279-2017 le 14 août 2017 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces programmes sont reconduits depuis ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire renouveler cette aide financière pour l'année financière 2020 ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RENOUVELER l'aide financière d'un maximum de 80\$ par enfant de moins de 18 ans pour ceux et celles qui pratiquent un sport ou un loisir qui n'est pas offert sur le territoire de la Ville de Danville ou de la MRC des Sources, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.</p> <p>DE RENOUVELER l'aide financière d'un maximum de 80\$ par enfant de moins de 18 ans pour ceux et celles suivants des cours d'art et de musique qui ne sont pas offerts sur le territoire de la Ville de Danville ou de la MRC des Sources, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.</p> <p>D'AUTORISER le versement de l'aide financière sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que l'enfant de moins de 18 ans est inscrit à un tel sport, loisir ou cours d'art et de musique qui n'est pas offert sur le territoire de la Ville de Danville ou de la MRC des Sources et que les frais d'inscription sont acquittés.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>



No de résolution
ou annotation

072-2020

4.1 Stratégie jeunesse – Vision de la Ville de Danville - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a adopté sa stratégie jeunesse 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souscrit à cette structure dûment élaborée;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie résulte d'une vaste consultation auprès d'une cinquantaine d'acteurs provenant des milieux scolaires, de la santé, des organismes communautaires et du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) groupes de discussions ont été tenus afin d'obtenir les informations, pour poser un diagnostic et pour rédiger les orientations dans le cadre de l'élaboration de la stratégie;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de moins de trente (30) ans furent aussi consultés sur le territoire de la MRC des Sources et que ladite population représente 29 % de la population globale de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a accepté de participer à la Stratégie des Sources par l'adoption de la résolution numéro 041-2020 le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Danville montre l'exemple en appliquant concrètement ce plan;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE CRÉER systématiquement, sauf si non applicable ou discriminatoire de le faire, un ou des sièges « jeunesse » sur ces comités.

À cet effet, et sans s'y limiter pour l'avenir, le Conseil municipal décrète un siège jeunesse obligatoire pour les comités permanents suivants :

- Multimédia (16-30 ans)
- Agro-rural (16 -30 ans)
- Comité consultatif d'urbanisme (21-30 ans)
- Protocole (21-30 ans)
- Comités de l'organisation des forums municipaux (14-30 ans)
- Représentants des citoyens au comité de secteurs (18-30 ans)
- Le comité de la politique culturelle
- Le comité des programmations de loisirs

À cet effet, et sans s'y limiter pour l'avenir, le Conseil décrète un siège obligatoire pour les comités suivants :

- Comité d'acceptabilité sociale des projets (18-30 ans)
- Comité de réduction des GES (18-30 ans)
- Comité de l'organisation de la journée de l'arbre (16-30 ans)

Le Conseil municipal s'engage à créer d'ici le 1^{er} juin 2020 ces sièges.

La Ville s'engage à nommer un élu qui restera en contact et qui servira de point de chute pour les communications avec la table Enfance-Jeunesse, de même qu'un fonctionnaire attitré.

Ces personnes seront : madame Nathalie Boissé, Conseillère au siège numéro 6 et madame Chantale Dallaire, chargé de projets.

À l'intérieur de la priorité numéro 4 du plan stratégique, le Conseil municipal s'engage à mettre les efforts pour faire connaître les possibilités d'emploi, travailler à obtenir ou créer des emplois sur son territoire, notamment pour les citoyens de 14 à 30 ans, via ses relations avec les Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) et la Commission de développement économique (CDED) via les Conseillers municipaux suivants :

- Ginette Pinard, Conseillère siège numéro 1
- Simon Chênevert, Conseiller siège numéro 3


ADOPTÉE

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

073-2020

5.1 Mandat de réforme de la charte comptable et états financiers

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la charte comptable de la Ville de Danville pour la rendre conforme aux normes comptables émises par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MANDATER madame Line Provencher pour analyser et modifier la charte comptable de la Ville de Danville, le tout en collaboration avec la direction générale.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>074-2020</p>	<p>5.2 Mandat de négociation pour le poste de Coordinatrice aux finances</p> <p>CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de Coordinatrice aux finances;</p> <p>CONSIDÉRANT les curriculums vitae reçus et les entrevues tenues;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser l'embauche de la personne retenue par le comité et le Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MANDATER la directrice générale pour négocier les conditions d'embauche de la Coordinatrice aux finances.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Michel Bourret demande de regarder son compte de taxes. Il a reçu un frais pour des installations septiques alors que sa résidence est sur la rue Elm. Il voudrait obtenir un crédit. La directrice générale lui demande de venir la voir après l'assemblée.</p> <p>Madame Brigitte Demoulin demande pourquoi la Ville a-t-elle besoin de créer une taxe d'infrastructures? La Ville n'a-t-elle pas prévue à son budget des sommes pour la réfection des chemins? Monsieur le Maire, Michel Plourde, lui explique que certes la Ville de Danville prévoit des montants importants annuellement pour l'entretien des chemins. Par ailleurs, le mode de fonctionnement des finances municipales ne permet pas de prévoir des imprévus ou des coûts plus importants pour la réalisation de projets. Lorsque cela arrive, la Ville se voit souvent confrontée à reporter des projets à l'année suivante ou de les réaliser que partiellement. En créant ce fonds d'infrastructures, la Ville pourra piger à même ce fonds pour réaliser le projet lorsqu'une telle situation se produira.</p> <p>Ce sera un bas de laine qui sera dédié uniquement à l'entretien des infrastructures de la Ville à la charge de l'ensemble des citoyens et non aux infrastructures à la charge de certains secteurs tels les aqueducs et les égouts.</p> <p>Le but est de permettre à la Ville d'avoir une marge de manœuvre pour réaliser les projets en temps et lieu et palier aux imprévus.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, rappelle à la population que la Ville de Danville possède 165 km de route et qu'une bonne partie de ces routes appartenait, jusqu'en 1993, au ministère des Transports du Québec. Les municipalités ont reçu la responsabilité de ces routes sans toutefois recevoir en retour, les justes montants pour les entretenir adéquatement. Ajouter cela au fait qu'au provincial, il n'était pas de pratique d'investir régulièrement dans l'entretien des routes et vous comprendrez pourquoi, nous devons maintenant investir pour les réparer, le tout à même nos budgets.</p> <p>Il faut donc rattraper le passé et améliorer l'état de nos routes.</p> <p>Monsieur Philippe Beaudoin indique que, selon lui, les taxes sont trop dispendieuses à Danville. Il se demande à quoi serviront ces nouvelles taxes. Monsieur le Maire, Michel Plourde, lui indique que ces nouvelles taxes serviront justement à améliorer les routes et développer le secteur commercial et industriel de la Ville de façon à favoriser le développement et l'arrivée de nouveaux joueurs qui pourront contribuer à payer la charge foncière des résidents de Danville. Nous avons un grand territoire et il faut s'en occuper.</p> <p>Monsieur Alain Tessier indique qu'il n'est pas d'accord avec les nouvelles taxes imposées. Il ne trouve pas normal qu'il paie plus cher qu'un autre citoyen parce qu'il a un grand terrain. Il aimerait que la taxe soit moindre. Il demande si les arbres dans les fossés seront coupés. La directrice générale lui répond que certains fossés ont été faits l'an dernier et que la Ville souhaite en faire d'autres cette année. La Ville de Danville souhaite effectivement dégager les fossés pour favoriser une meilleure visibilité.</p>



No de résolution
ou annotation

Monsieur Tessier se questionne également sur la pertinence d'avoir adopté une taxation à taux variés. Il remarque qu'il a subi une hausse de sa taxation. Monsieur le Maire, lui dit qu'il faut vérifier la valeur de l'immeuble également car l'implantation des taux variés a été réalisée en même temps que le dépôt du nouveau rôle d'évaluation et que cette méthode de taxation a été choisie justement pour atténuer l'impact des fortes augmentations de la valeur des propriétés agricoles sur le territoire. Pour bien lui répondre, il faudrait regarder son compte de taxes et voir l'augmentation de la valeur de sa propriété. Il est invité à se rendre au bureau municipal sur les heures d'ouverture du bureau et l'administration pourra faire l'évaluation de son dossier avec lui.

Madame Ginette Pinard mentionne que si la Ville veut donner un coup de barre dans certains projets, le tout est nécessaire. Elle donne en exemple la section non réalisée, à défaut de budget, sur la rue Daniel-Johnson. Si une telle réserve avait existé, les travaux auraient pu être effectués.

Monsieur Alvin Fontaine aimerait que nous indiquions les dangers sur les trottoirs lorsque ceux-ci sont endommagés ou glacés.

Madame Karine Pouliot émet des inquiétudes quant à la permanence des nouveaux fonds de réserves. Elle aurait aimé que la taxe soit intégrée sur une période de trois ans comme cela l'impact aurait été moindre. Elle trouve que c'est beaucoup pour la première année.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique qu'il comprend ses inquiétudes et que bien des répartitions auraient pu être choisies, mais la Ville a choisi celle-ci. La Ville de Danville doit se créer un fonds pour répondre aux demandes grandissantes des citoyens et aux multiples travaux qu'elle se doit d'exécuter. De plus, la Ville a le loisir, à chaque budget, d'injecter ou non des sommes dans les réserves et d'en déterminer les montants.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, fait état des nombreux projets qui doivent être réalisés à court et moyen terme par la Ville.

Monsieur Desfossés indique qu'il aurait apprécié recevoir un dépliant expliquant les projets que nous désirions réaliser avec cette nouvelle taxe. Il aurait pu voir si ceux-ci étaient prioritaires ou non. Monsieur le Maire, Michel Plourde, réitère que cette nouvelle taxe n'est pas en fonction de projet spécifique mais bel et bien pour créer un fonds qui permettra de palier aux imprévus, aux dépassements de coûts et aux sinistres. Le fonds pourra être utilisé pour le financement de projet spécifique mais la décision sera prise en Conseil à chaque projet.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que le Conseil souhaite d'ailleurs tenir un forum municipal le 23 mai prochain et que le Conseil se fera un devoir de discuter des projets à venir avec les citoyens.

Madame Carmen Martin-Roy demande si le ponton du Chemin des Lacs est dans ces projets. Monsieur le Maire, Michel Plourde, répond que ce dossier fait effectivement partie de la liste.

Monsieur Simon Tessier prend la parole pour remercier la Ville et les pompiers des Villes d'Asbestos, de Kingsey Falls et de Danville pour leur intervention rapide lors du sinistre survenu à sa propriété. Il tient à remercier la Ville, les pompiers et les citoyens pour le grand soutien et l'appui reçu suite à cet événement. Il s'est senti soutenu par son milieu et en est très reconnaissant.

Madame Isabelle Paradis demande s'il sera éventuellement possible de régler le fait qu'elle est citoyenne de Danville mais que son adresse est à Asbestos. Cela lui apporte plusieurs problématiques. Elle se demande également pourquoi les taxes sont si élevées alors qu'elle prétend que les services sont moindres qu'à Asbestos.

Monsieur le Maire lui indique qu'il faut tenir compte de tous les paramètres pour pouvoir comparer adéquatement les comptes de taxes des municipalités et même d'une propriété surtout après le dépôt d'un nouveau rôle. Pour ce qui est du fait que son adresse soit indiquée à Asbestos, cela n'est pas du ressort de la Ville de Danville mais plutôt de Postes Canada.


6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

075-2020

6.1 Demande de réduction de vitesse – Route 249 – Demande d'opinion de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande de réduction de vitesse sur la route 249 déposée par madame Caroline Hémond;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec est au courant de la problématique dénoncée par madame Hémond dans sa correspondance du 17 février 2020;

 No de résolution ou annotation	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DEMANDER l'opinion de la Sûreté du Québec quant à la demande de réduction de vitesse sur une portion de la route 249 tel que demandée par madame Caroline Hémond.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
076-2020	<p>6.2 Demande de réduction de vitesse – Route 249 – Demande d'intervention du MTQ</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de réduction de vitesse sur la route 249 déposée par madame Caroline Hémond;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette route est de la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE SAISIR le ministère des Transports de la problématique dès que nous aurons obtenu la position de la Sûreté du Québec.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, abordera le sujet lors de la rencontre qu'il doit avoir avec les représentants du ministère des Transports sous peu.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
	<p>7.1 Rapport des permis émis pour le mois de février 2020</p> <p>Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport des permis émis pour le mois de février 2020.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
077-2020	<p>7.2 Lot 4 835 602 – Droit de préférence – Renonciation au droit de préférence</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a vendu à monsieur Guy Parenteau, restaurateur, le lot 4 835 602 du Cadastre du Québec de la circonscription foncière de Richmond le 19 juillet 1991 devant M^e Serge Chagnon, notaire tel qu'il appert de l'acte de vente publié au registre foncier du Québec sous le numéro 185874;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet acte de vente prévoyait que les puits demeuraient la propriété de la Ville de Danville et ce dernier s'engageait à ce que les puits demeurent fonctionnels et libre de tout accès;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un droit de préférence a été consenti à la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce droit de préférence visait que le terrain et était personnel à monsieur Guy Parenteau et ses ayants droits;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Parenteau a vendu ledit lot à la Cantine Reine d'la patate en date du 9 mai 2019, le tout tel qu'il appert de l'acte de vente publié au registre foncier du Québec sous le numéro 24 576 486;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Cantine Reine d'la Patate Inc. a reçu une offre d'achat pour la propriété et les installations;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préférence;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le Maire, Michel Plourde, et la directrice générale à signer un acte de renonciation au droit de préférence relatif au lot 4 835 602 du Cadastre du Québec de la circonscription foncière de Richmond pour et au nom de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution
ou annotation

078-2020

8.0 SERVICE INCENDIE

8.1 Rapport incendie – An 8 – Autorisation de dépôt

CONSIDÉRANT le rapport du service d'incendie déposé relativement aux actions complétées par le service en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les actions sont pour la plupart complétées et que le schéma est en cours de révision;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le dépôt du rapport des actions réalisées par le service de sécurité incendie de la Ville de Danville dans le cadre du déploiement de l'an 8 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources.

ADOPTÉE

9.0 DEMANDES DIVERSES

079-2020

9.1 Blocus ferroviaires illégaux du Canada – Position de la Ville de Danville

CONSIDÉRANT QUE tous les Canadiens ont droit d'accès à la nourriture, aux médicaments (notamment dans le cadre d'une potentielle pandémie mondiale), aux vêtements et produits nécessaires au bon roulement de l'économie;

CONSIDÉRANT QUE les routes sont la propriété des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les chemins de fer sont des moyens de transport nécessaires pour transporter efficacement et rapidement bon nombre de marchandises et qu'ils permettent de distribuer celles-ci aux compagnies de transport routier;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à l'ensemble des Canadiens de subir les contrecoups d'un désaccord territorial ou économique;

CONSIDÉRANT QUE bloquer les routes d'une voie ferroviaire est un acte illégal, nonobstant les motifs politiques derrière le geste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER aux Gouvernements provinciaux et fédéraux:

D'INTERDIRE conformément à la Loi, et sans égard aux statuts de citoyenneté, tout blocus routier et ferroviaire, nonobstant les motifs politiques ou moraux le motivant;

DE PROCÉDER aux arrestations nécessaires, sans violence dans les limites du possible, afin de permettre aux Canadiens, incluant la communauté Danvilloise, de s'alimenter, de se vêtir, de se soigner, et de pouvoir subvenir à leurs besoins économiques.

DE NÉGOCIER d'égal à égale entre les Nations.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS


Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

10.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté. Monsieur le Maire, Michel Plourde, dépose et commente le résumé des décisions et points d'information de la séance du 26 février 2020 de la MRC des Sources.

10 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les rapports pour le mois de février 2020 de tous les membres du Conseil sont déposés. Les rapports sont disponibles pour consultation sur le site de la Ville de Danville.

 No de résolution ou annotation	11 VARIA Aucun point n'est traité au varia.
	12 ÉVÈNEMENTS À VENIR Le maire et les Conseillers font état des évènements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci. La prochaine assemblée sera le 16 mars 2020 à 19 heures. La Journée des Femmes de Danville se tiendra le 13 mars 2020 aux halls de Shipton à 18 heures.
	QUESTIONS DES CITOYENS Monsieur St-Hilaire indique qu'il a été facturé pour la vidange de sa fosse septique alors qu'il ne devait pas l'être parce qu'il était en attente de la réalisation de travaux. La directrice générale l'invite à venir la rencontrer après la séance et il pourra répondre à sa question en vérifiant les fichiers pertinents. Monsieur Richard Letendre indique qu'il a entendu parler du démarrage d'Alliance Magnésium. Il aimerait savoir ce qu'il en est. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique qu'Alliance Magnésium est actuellement en phase pré-commercial et que l'entreprise attend le financement pour démarrer la prochaine phase. L'entreprise a déjà ses autorisations et dès que le financement sera finalisé, elle pourra entreprendre la prochaine phase qui créera plusieurs emplois sur le territoire. Des séances d'informations tenues par Alliance Magnésium ont eu lieu et d'autres sont à venir. Monsieur le Maire, Michel Plourde, profite de l'occasion pour remercier monsieur Simon Tessier pour ces bons mots. Il le remercie pour son engagement au sein du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et à titre de représentant de secteur.
	MOT DE FERMETURE Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour. Il cède la parole à monsieur Jean-Guy Dionne afin que ce dernier prononce le mot de fermeture.
080-2020	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LEVER l'assemblée à 21h55.

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Me Josée Vendette
 Directrice générale